

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER CCM : 16-0179

**COMITÉ D'ENQUÊTE DU CONSEIL CANADIEN
DE LA MAGISTRATURE**

L'HONORABLE MICHEL GIROUARD, domicilié
et résidant au 215, Chemin des Scouts, Val d'Or
(Québec), district judiciaire d'Abitibi, J9P 7A8
Juge à la Cour supérieure

Demandeur

et

Me JODY WILSON-RAYBOULD, Ministre de la
Justice et Procureur général du Canada, ayant
son siège au Bureau régional du Québec,
Complexe Guy Favreau, Tour Est, 9^{ème} étage,
200 René Lévesque Ouest, Montréal (Québec)
H2Z 1X4

et

Me STÉPHANIE VALLÉE, Ministre de la Justice
et Procureure générale du Québec, ayant son
siège au Édifice Louis-Philippe-Pigeon, 1200,
route de l'Église, Québec (Québec) G1V 4M1

Mises en cause

REQUÊTE EN RADIATION D'ALLÉGATIONS

LE DEMANDEUR ALLÈGUE :

1. Le Conseil canadien a reçu le 26 juillet 2016 une lettre qui est ainsi résumée à l'avis d'allégations-accusations déposé au dossier :

"ATTENDU QU'à la suite de la Demande d'enquête ministérielle, le Conseil a été saisi, le 25 juillet 2016, d'une lettre de Mme [REDACTED] (la « Lettre de dénonciation ») via laquelle cette dernière remet en cause et réfute la véracité de certains éléments du témoignage livré par le juge Girouard dans le cadre des travaux du Premier Comité; ATTENDU QUE la Lettre de dénonciation contient des affirmations graves, qui, si elles étaient avérées, impliquent que le juge

Girouard aurait rendu un faux témoignage dans le cadre de l'enquête le concernant, notamment en ce qui a trait aux déclarations suivantes:

a) qu'il n'avait jamais consommé de stupéfiants alors qu'il était avocat; b) qu'il ne s'était jamais procuré de stupéfiants alors qu'il était avocat.

ATTENDU QUE la Lettre de dénonciation affirme au contraire qu'à compter de 1992 le juge Girouard:

a) aurait consommé de la cocaïne, notamment en compagnie du conjoint de [REDACTED], un ami de longue date et un partenaire d'affaire du juge Girouard; b) se serait procuré de la cocaïne.

ATTENDU QUE la Lettre de dénonciation, dont le contenu n'a pas encore été confirmé sous serment, s'inscrit dans la foulée des constatations de l'Opinion majoritaire; ATTENDU QU'il y a lieu de permettre au juge Girouard de répondre aux constatations de l'Opinion majoritaire et aux affirmations contenues dans la Lettre de dénonciation;"

2. L'avis d'allégations (accusations) ne résume pas de manière appropriée, objective et impartiale le contenu de la lettre de dénonciation ;
3. Cette lettre de dénonciation contient [REDACTED]

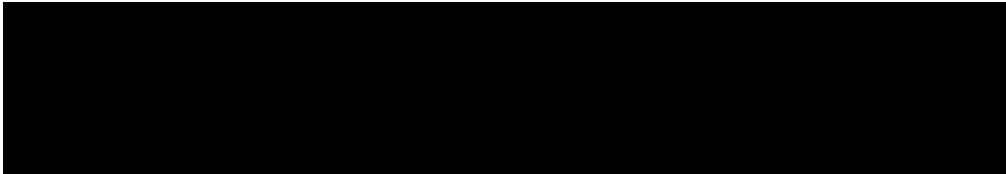
[REDACTED] les extraits suivants de la lettre de dénonciation :

[REDACTED]

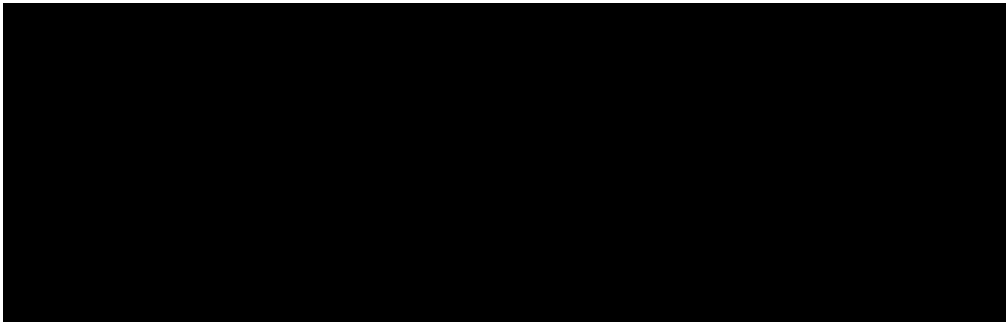
(...)

[REDACTED]

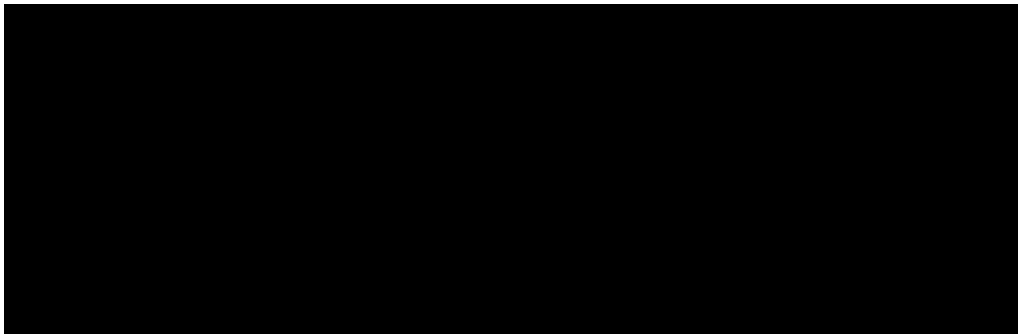
(...)



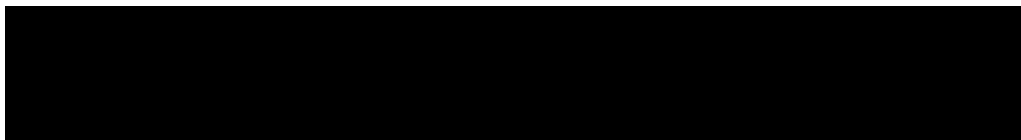
(...)



(...)



(...)



4. Une telle lettre de dénonciation, non vérifiée de quelque manière que ce soit, ne présente aucune forme de crédibilité de sorte que toute référence à cette lettre doit être radiée du dossier ;

POURQUOI PLAISE AU COMITÉ :

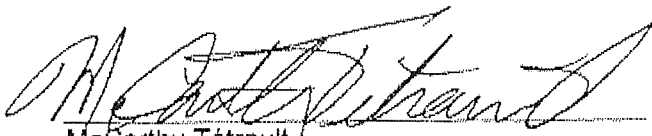
ORDONNER la radiation de la lettre du 25 juillet 2016 ;

ORDONNER la radiation de toute allégation contenue à l'avis d'allégations (accusations) référant à la lettre du 25 juillet 2016;

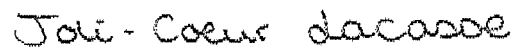
EN CONSÉQUENCE, ne pas publier la lettre du 25 juillet 2016 sur le site web du Conseil canadien de la magistrature.

Québec, le 17 janvier 2017

Québec, le 17 janvier 2017



McCarthy Tétrault
1000, de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : (514) 397-4157
Télécopieur : (514) 875-6246
Le bâtonnier Gérard R. Tremblay, Ad. E.
Procureurs du demandeur



Joli-Cœur Lacasse
1134 Grande-Allée Ouest
Bureau 600
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : (418) 681-7007
Télécopieur : (418) 681-7100
Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.
Procureurs du demandeur

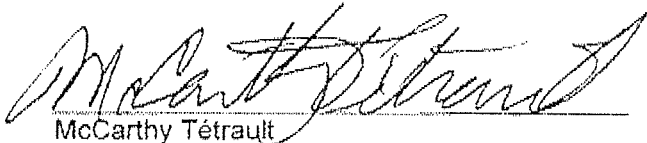
AVIS DE PRÉSENTATION

Me Marc-André Gravel
Gravel, Bernier, Vaillancourt Avocats
Place Iberville Trois
2960, Boulevard Laurier, bureau 500
Québec (Québec) G1V 4S1

PRENEZ AVIS que la présente requête sera soumise pour considération par le Comité d'enquête siégeant à cette fin mercredi le 18 janvier 2017, à 9h30 de l'avant-midi en un lieu à être fixé par le Comité d'enquête.

Québec, le 17 janvier 2017

Québec, le 17 janvier 2017



McCarthy Tétrault
1000, de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : (514) 397-4157
Télécopieur : (514) 875-6246
Le bâtonnier Gérald R. Tremblay, Ad. E.
Procureurs du demandeur

Joli-Cœur Lacasse

Joli-Cœur Lacasse
1134 Grande-Allée Ouest
Bureau 600
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : (418) 681-7007
Télécopieur : (418) 681-7100
Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.
Procureurs du demandeur

CONSEIL D'ENQUÊTE DU CONSEIL
CANADIEN DE LA MAGISTRATURE

PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CCM 16-0179

L'HONORABLE MICHEL GIROUARD

Demandeur

et

ME JODY WILSON-RAYBOULD

et

ME STÉPHANIE VALLÉE

Mises en cause

**REQUÊTE EN RADIATION
D'ALLEGATIONS**

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.
1134, Grande Allée Ouest, bureau 600
Québec (Québec) G1S 1E5
T 418 681-7007
F 418 681-7100

BL1001
Casier 6

N/Réf. : 28975-1